

SOMMAIRE n°25

La politique éducative

- Le socle commun de connaissance et de compétence : épisode 3
- LOLF ... épisode 3
- EGALITE des CHANCES... Le point sur la scolarisation des élèves avec un handicap

Ressources

- Les 19^{ème} rencontres internationales des ateliers et radios en milieu scolaire
- Ponti Foulbazar à Besançon
- Sciences, histoire, patrimoine...

Les personnels

- Mouvement 1^{er} degré et directeurs de SEGPA 2007/2008
- Promotion : avis d'examen en LV et liste d'aptitude PE
- Traitement 1^{er} degré : nouveaux taux IRL et ISSR
- Nouveaux droits pour les personnes handicapées
- Les RDV du GFEN...

Agenda (en marge p. 3)

- Activités éducatives : citoyenneté, lecture, musique

Vacances scolaires
de Printemps
(zone B)

Du samedi 14 avril après la
classe au mercredi matin
2 mai 2007

La politique éducative

Le socle commun de connaissances et de compétences ...

épisode 3

Le socle commun est connu : sept grandes compétences constituent les piliers de l'édifice.

Qu'est-ce que cela change ?

■ **Les programmes** : des groupes d'experts repèrent les éléments du socle qui se trouvent déjà dans les programmes et, quand cela est nécessaire, procèdent à une réécriture partielle de ces programmes pour une application progressive dès la rentrée 2007.

■ **La transversalité** : le cloisonnement des disciplines s'estompe, chacune d'elles contribuant à l'acquisition du socle, y compris l'éducation artistique et l'éducation physique et sportive. Plusieurs disciplines peuvent être concernées par une même compétence, une discipline pouvant viser plusieurs compétences.

■ **La continuité** : les compétences se construisent de la maternelle à la fin du collège. Pour suivre leurs acquisitions tout au long de la scolarité :
→ des repères annuels dans les programmes
→ des paliers d'évaluation
→ un livret personnel de compétences, en cours de préparation

■ **L'évaluation** : trois piliers...
→ ... *au CE1* : déjà en place cette année, l'évaluation permet de situer le niveau de l'élève, notamment pour l'acquisition de la lecture et de l'écriture. Elle aide à cerner les difficultés rencontrées et sert de base pour un éventuel projet personnalisé de réussite éducative (PPRE).

... *au CM2* : il s'agit de valider en particulier l'acquisition des règles fondamentales de la grammaire, du calcul et des quatre opérations.

... en fin de collège : diplôme national du brevet. Il atteste la maîtrise du socle, valide la formation dispensée au collège et d'une certaine manière, la fin de la scolarité obligatoire... La mise en place serait progressive :

- en 2008, deux compétences seront évaluées : langues vivantes (cadre européen), informatique et Internet (B2i),
- en 2009, les sept compétences : ces dispositions sont actuellement soumises à concertation.

■ **L'aide** : les élèves éprouvant des difficultés dans l'acquisition du socle commun se verront proposer un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) dont la mise en place est déjà effective le plus souvent.

Le redoublement cesse d'être la panacée, le PPRE est là pour prévenir le redoublement, aucun redoublement sans PPRE.

■ **L'enseignement professionnel et l'apprentissage** : la déclinaison du socle ne se limite pas à l'école et au collège. La même procédure s'applique pour les programmes de CAP et de BEP (éléments du socle, outils d'évaluation) afin que les élèves admis dans ces formations sans avoir pu valider tout ou partie du socle puissent y parvenir.

Dans un dernier épisode, comment le Socle rencontre la LOLF...

LOLF ... épisode 3

1. Avant la LOLF

L'Inspecteur d'Académie dispose de deux unités de compte...

Dans l'un ou l'autre cas, le gestionnaire des deniers publics est contraint de s'en tenir au respect de ses deux dotations qui résultent de l'application stricte de la loi de finances : il ne lui appartient pas en effet de dépasser les crédits strictement limitatifs votés par le parlement.

... **En terme de gestion des personnels** : l'emploi (synonymes : poste ou support budgétaire). La ressource du gestionnaire est donc formulée en emplois, à charge pour lui d'en vérifier l'exacte répartition en fonction des besoins de l'organisation du service public... Mais à charge pour lui également de vérifier qu'il dispose bien d'un support budgétaire pour « asseoir » chaque agent placé sous sa responsabilité. Le décompte s'effectue en ETP (équivalent temps plein) pour intégrer les effets des temps partiels.

La situation de surnombre est évidemment prohibée. Quant au volume financier global, seul le Trésorier payeur général (le comptable) en connaît le montant, a posteriori.

... **En terme de fonctionnement** : l'euro est l'unité de compte pour payer les frais de déplacement, les frais de stage... Etc.

2. Avec la LOLF, les contraintes sont autres

...**En terme de gestion de personnels** : la limite est double dorénavant...

▪ le gestionnaire a une dotation en *emplois*, ceux-ci restant l'assise de l'organisation du service public...

ex : une classe = un emploi = 1 ETP

(même si cet emploi peut être occupé par 2 maîtres, voire davantage en raison des effets des mesures de temps partiel, donc une classe = 1 emploi temps plein)

▪ ce plafond d'emplois s'accompagne de la *masse salariale*.

Quid de la masse salariale ? La masse salariale est la somme de tous les traitements des fonctionnaires du service concerné... d'un BOP donc... (cf épisode 2) des indemnités statutaires attachées aux dits traitements (indemnités ZEP, NBI, ISSR, de direction,...etc.) **et** de la « *part patronale* » induite par ce qui précède (cotisations pour pensions civiles, cotisations ou prestations sociales...).

Il faut ajouter à cette liste, la rémunération des personnes qui concourent au service public : les intervenants extérieurs par exemple ou le coût des formateurs de la formation continue.

... **En terme de crédits de fonctionnement**, les évolutions n'ont pas une incidence aussi majeure... hormis... la *fongibilité asymétrique* (cf précédemment).

2.1. On peut parler de bouleversement dans les méthodes de gestion, pourquoi ?

Entre les objectifs du service public, le cadre budgétaire strictement limitatif et la somme des choix individuels des agents... le gestionnaire se doit, non plus seulement de gérer mais d'anticiper, gérer et ajuster en permanence.

▪ Il convient à présent d'établir - dès janvier - et ce, *mois par mois* - les prévisions d'occupation des emplois pour la durée de l'*année civile*.

Il faut donc anticiper les diverses modalités statutaires susceptibles de modifier la « consommation » des postes tout au long de l'année (congrés parentaux, nouveaux temps partiels, détachements ou disponibilités...) : ajuster mensuellement et réagir.

→ on est bien loin, on l'aura compris, de la seule cible du 1^{er} septembre qui avait cours jusqu'ici.

▪ De plus, la masse salariale doit elle aussi faire l'objet du même exercice de prévision en prenant en compte le point ci-dessus, l'évolution des traitements en raison de l'avancement, l'évolution des indemnités bien sûr et les effets de ces ensembles sur la part patronale.

...vous suivez toujours ?

Dans l'éducation nationale, de plus, la non coïncidence des années scolaires (dès septembre) et civiles (dès janvier) est une difficulté supplémentaire...

Avant de mettre à profit les vraies marges de manœuvre que permet la LOLF, il est clair que la création ou l'appropriation d'outils a été en 2006 et sera encore en 2007 l'objectif prioritaire.

Des chiffres pour illustrer le propos quelque peu technique :

BOP 1^{er} degré 2006...

... académique = 301 829 434 euros dont rémunérations de 184 996 727 euros + « part patronale de 116 832 707 euros
...et pour le département du Doubs = 130 859 259 euros dont rémunérations de 80 203 222 euros....

EGALITE des CHANCES... Le point sur la scolarisation des élèves avec un handicap

Dans le cadre de la promotion de l'égalité de chances, la loi du 11 février 2005 a modifié l'architecture institutionnelle relative à la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Les principales mesures introduites par la loi ont été mises en œuvre depuis le 1er janvier 2006. La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est ouverte depuis le 21 janvier 2006. Elle offre aux personnes handicapées et à leurs familles un accès unique aux droits et aux prestations et reçoit les demandes d'aides pour les adultes et les enfants. ; Une équipe pluridisciplinaire d'évaluation* - équipe d'experts – évalue les besoins de chacun d'eux et élabore chaque plan personnalisé de compensation.

MISE en OEUVRE

Les rencontres organisées au niveau départemental ont permis une information sur la nouvelle loi et son application auprès des personnels de l'éducation nationale des 1er et 2nd degrés, l'objectif prioritaire étant de favoriser un accueil de qualité pour chaque jeune handicapé. Après des mesures transitoires jusqu'en juin 2006, les notes de services successives précisent les procédures de mises en œuvre des parcours personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés : élèves concernés, actions et suivis, procédures, contacts...

PARCOURS de FORMATION – PPS

Un élève présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant est inscrit dans l'établissement le plus proche de son domicile qui constitue son établissement de référence. Pour lui garantir les meilleures conditions d'apprentissage, un projet personnalisé de scolarisation organise globalement sa scolarité. Les parents ayant donné leur accord, le PPS est validé par la commission des droits et de l'autonomie* (CDA) de la MDPH, qui fixe les besoins en terme d'accompagnement (exemple : AVS/auxiliaire de vie scolaire, matériel adapté...) et les modalités de scolarisation, en milieu ordinaire ou en structure spécialisée.

ENSEIGNANT REFERENT et EQUIPE DE SUIVI

L'enseignant référent, enseignant spécialisé, assure le suivi et la continuité du parcours de chaque élève en lien avec la famille et la MDPH, dans le cadre du PPS élaboré avec l'équipe de suivi de la scolarisation*. Celui-ci a notamment des missions d'accueil et d'information des familles, de conseil et d'expertise auprès des équipes pédagogiques. Chaque secteur de référent comprend toutes les écoles et les établissements scolaires, publics ou privés, ainsi que les établissements spécialisés. 5 enseignants sont référents dans le département pour la scolarisation des élèves handicapés. Ils seront 9 à la rentrée prochaine.

RESSOURCES

Le champ du handicap et le schéma de scolarisation sont décryptés sur le site internet du centre de ressources des élèves à besoins éducatifs particuliers (CREBEP) <http://qp1.orion.education.fr/crebep> (rubrique « situation de handicap ») ; on y trouve l'ensemble des ressources permettant l'application de la loi - textes réglementaires dont les notes de services départementales, services départementaux, les enseignants référents, les dispositifs adaptés et structures spécialisées... Contacter Sylviane Travaglini, coordinatrice du centre de ressources au tél/fax : 03 81 52 70 30 ou ce.crebep.ia25@ac-besancon.fr __IA, Brigitte Lyautey, IEN-ASH, tél. 03 81 65 70 17 – ce.ienb5.ia25@ac-besancon.fr

** Commission des droits et de l'autonomie (CDA) résulte de la fusion des compétences de la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES), de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel des adultes handicapés (COTOREP) et du site de la vie autonome des personnes âgées.*

** L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation* réunit les professionnels de toutes compétences (médicale, para-médicale psychologique, éducative, scolaire...*

** L'équipe de suivi de la scolarisation comprend l'ensemble des personnes, qui concourent au PPS : le ou les enseignants de la classe, l'enseignant référent, la famille...*

*« Qui sont les élèves d'UPI ? »
La fiche présentant le profil des élèves orientés par la CDA dans une unité pédagogique d'intégration (UPI) est en ligne sur le site du CREBEP.*

Agenda

■ **Du 8 au 31 mars 2007 : Semaine d'éducation contre le racisme** autour de la journée internationale du 21 mars contre le racisme. Opération « *Et si on s'la jouait fraternel* »... Ressources sur <http://www.educ-pop.org/610>

■ **Du 21 au 27 mars 2007 : rencontres cinéma et jeunesse** du Pays de Montbéliard sur le thème des « Exils ». Programmation sur le site <http://www.centre-image.org>

■ **29, 30, 31 mars 2007**, le Chœur et orchestre inter-lyéées de Besançon donnera son prochain concert annuel autour deux œuvres musicales de Charles Gounod : à Besançon, Grand Kursaal, les 29 et 30 mars et à Mandeure le 31 mars à 20h30. <http://www.coil-besancon.fr>

■ **Du 31 mars au 1er avril 2007** : « **Les livres complices** », 12^{ème} salon du jeune lecteur du Pays de Montbéliard à Audincourt.

■ **Du 1er au 7 avril 2007 : Semaine du développement durable**
Ressources sur <http://www.semainedudevloppementdurable.gouv.fr>

Ressources

Les 19^{ème} rencontres internationales des ateliers et radios en milieu scolaire se dérouleront à Sens du 29 au 31 mars 2007 sur le thème « Au fil de la langue française »...

Depuis l'origine, aux côtés de délégations de pays de différents continents, des délégations du Doubs comprenant élèves et enseignants participent à ce temps d'échanges annuel et de mutualisation des pratiques ; 19 personnes sont attendues, venant des collèges de Morteau, Villers-le-lac, Pierrefontaine-les-Varans.

Pour suivre les rencontres, rendez-vous donc sur le site dédié à l'événement à l'adresse <http://lyc89-janot.ac-dijon.fr/info/remis2007/>. Pour en savoir plus sur les enjeux pédagogiques de l'outil radio au service des apprentissages, et tout particulièrement des apprentissages de la langue orale et écrite, consultez le site de l'ANAREMS <http://crdp.ac-besancon.fr/remis>

03 81 52 64 79

Numéro d'appel unique
pour tous les personnels
de l'éducation nationale
en situation difficile
professionnelle,
relationnelle,
personnelle ...

Pôle Arts départemental
école Brossolette - 35 avenue
de Montrapon à Besançon



Musique
03 81 85 07 92
Arts visuels,
03 81 51 75 25
Danse,
03 81 65 48 54



Ressources pour les élèves à
besoins éducatifs particuliers :
<http://qp1.orion.education.fr/crebep>



Ressources pour l'éducation
Prioritaire :
<http://crdp.ac-besancon.fr/carep>

langueauechat

Ressources et mutualisation
pour l'enseignement des LV :
<http://qp1.orion.education.fr/langueauechat>



<http://crdp.ac-besancon.fr/clemi>



<http://crdp.ac-besancon.fr/cddp25>

Les nouveaux textes
chaque vendredi...

Bulletin officiel [B.O.]
<http://www.education.gouv.fr/bo/>

Ponti Foulbazar à Besançon..... le 11 avril

Près de 80 classes et centres de Loisirs ont participé à l'opération conduite avec les partenaires Croqu'livre, Jeunesse et Sports, AGIEM, École des Loisirs, librairie Sandales d'Empédocle. Les productions réalisées à partir des albums de Claude Ponti seront exposées à la médiathèque Pierre Bayle et dans les bibliothèques de quartier dès le début du mois d'avril. Les lauréats du concours se verront remettre leur prix par l'auteur lui-même le 11 avril 2007 de 15 à 17 h.

Sciences, histoire, patrimoine...vous saurez tout sur les ressources de la Citadelle !

La nouvelle brochure présentant les musées et les espaces pédagogiques de la Citadelle de Besançon est à la disposition des écoles et des établissements sur le site départemental <http://ia25.ac-besancon.fr>. Consultez aussi <http://www.citadelle.com>

Les personnels

Mouvement 2007-2008

Mouvement des personnels 1^{er} degré – Rappels

Circulaires et profils des postes sur le site départemental <http://ia25.ac-besancon.fr> (AGENDA).

- Saisie des vœux : Ouverture du serveur départemental du 24 mars au 5 avril 2007 ; procédure I-PROF <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/servlet/iprof>
- Points de séparation de conjoints, temps partiels : demandes jusqu'au 30 mars 2007

Mouvement des directeurs de SEGPA : Postes au mouvement dans plusieurs académies. Consultez la liste sur le site départemental <http://ia25.ac-besancon.fr> (AGENDA).

Postes de direction à pourvoir par les Pupilles de l'enseignement public

Dans le Doubs (rappel) : directions de l'association à Besançon et de l'ITEP à Courtefontaine. Dans l'Aveyron : direction CMPP à Rodez et direction IME/SESSAD à St Laurent d'Olt. Profils des postes et calendriers des candidatures sur le site départemental <http://ia25.ac-besancon.fr>

Promotion

Avis d'examen : diplôme de compétences en langue anglaise, session des 1^{er} et 9 juin

Registre d'inscription ouvert jusqu'au 27 mars 2007 via Internet à l'adresse <http://www.d-c-l.net>
Contact : Rectorat de Besançon, DEC4, tél. 03 81 65 74 83.

Liste d'aptitude pour l'accès au corps de professeurs des écoles - Délai de demande d'inscription : 30 mars 2007 (Dossier suivi par le service gestion collective, tél. 03 81 65 48 56). *L'intégration dans le corps de professeurs des écoles permet d'accéder à la rémunération des professeurs certifiés du 2nd degré, de bénéficier d'un meilleur déroulement de carrière et de percevoir une pension de retraite calculée sur une base de traitement plus favorable. A titre indicatif, concernant les adjoints, indice de fin de carrière instituteur = 515 soit 2335,15 € bruts mensuels ; indice de fin de carrière PE = 658, soit 2983,55 € en classe normale et indice 783 soit 3500,33 € en hors classe. L'inscription sur la liste d'aptitude n'est pas systématique, mais relève d'une démarche individuelle. Il convient donc d'en faire la demande par écrit à l'Inspecteur d'Académie et de contacter au besoin la Division des ressources humaines pour les questions relatives aux traitements (Françoise Horsin, tél. 03 81 65 48 94).*

Traitements 1^{er} degré

Nouveaux taux de l'indemnité représentative de logement pour 2007

Taux IRL de base : 178.06 € / taux majoré : 222.57 €. Le changement de taux et les rappels correspondants se feront sur le traitement du mois d'avril.

Taux des indemnités de remplacement (ISSR) au 1^{er} février 2007

De 14.89€ pour moins de 10 Km à 44.19 € de 60 à 80 km ; 6.60€ par tranche supplémentaire de 20 km ; 50.79 € de 81 à 100 km ; 57.39 € de 101 à 120 km.

Ressources humaines / intégration

La loi du 11 février 2005 introduit de nouveaux droits pour les personnes handicapées

Quels sont ces droits et qui peut en bénéficier ? Comment les faire valoir ?

N'hésitez pas à vous faire connaître... auprès de l'Inspection académique du Doubs, Ressources humaines pour les enseignants 1^{er} degré ; auprès du rectorat, ressources humaines pour les personnels du 2nd degré ou Evelyne Bertin, conseillère technique et correspondant handicap, tél. 03 81 65 47 02. Se reporter au dépliant diffusé aux personnels et en ligne sur le site <http://ia25.ac-besancon.fr>. Pour en savoir plus : <http://www.handicap.gouv.fr/>

Formation / échanges

Les rendez-vous du GFEN

« Difficultés à apprendre / difficultés à enseigner : l'aide en question », le 3 avril de 18 à 20h à l'école Brossolette à Besançon ; « Démarche de construction de savoir en géométrie de la maternelle au collège. », le 11 avril de 9 à 12h à l'école élémentaire de Montfaucon.

26, avenue de l'observatoire – 25 030 Besançon cedex – tél. 03 81 65 48 50 / fax 03 81 65 48 92 / ce.ia25@ac-besancon.fr

Directeur de la publication : Daniel GUERULT, Inspecteur d'Académie du Doubs – ISSN n°1774-6825

Coordination/conception/maquette : Virginie Baricault, communication, tél. 03 81 65 48 86 / ce.communication.ia25@ac-besancon.fr